

Bruxelles, le 15 février 2000

**LE SOUTIEN A L'INNOVATION EN EUROPE APPELLE UN BREVET COMMUNAUTAIRE
RAPIDE A OBTENIR, A MOINDRE COUT ET AVEC UN SYSTEME JURIDICTIONNEL
CENTRALISE**

Ce lundi 14 février 2000, le secrétaire général de l'UNICE, Dirk F. Hudig, a présenté à la presse bruxelloise un recueil des prises de position de l'UNICE sur les droits de propriété intellectuelle. Ce recueil offre le point de vue de l'UNICE sur plusieurs instruments spécifiques et débats sur la propriété intellectuelle lancés aux niveaux communautaire et international.

L'importance stratégique des droits de propriété intellectuelle est plusieurs fois soulignée dans ce recueil, et notamment la nécessité d'accélérer l'achèvement du marché intérieur.

Après l'harmonisation des droits nationaux, l'Union européenne a besoin, d'urgence, des instruments communautaires qui permettront à ses entreprises, et surtout à ses PME, de concourir sur un pied d'égalité avec les entreprises américaines et japonaises. Outre la marque communautaire – aujourd'hui le seul instrument communautaire qui existe – l'Europe a un besoin urgent d'un dessin ou modèle communautaire et, surtout, d'un brevet communautaire qui rencontre les attentes des utilisateurs en termes de délai de délivrance, de coûts et de système juridictionnel.

“La propriété intellectuelle doit recevoir l'appui politique dont elle bénéficie au Japon et aux États-Unis, sinon l'Europe perdra la course à l'innovation et au leadership technologique”, a déclaré Dirk F. Hudig. “La croissance des jeunes entreprises de haute technologie est tributaire de l'établissement de droits de propriété intellectuelle, afin d'attirer le capital-risque. Cette question, au cœur de l'innovation européenne, devra recevoir une réponse au sommet extraordinaire de Lisbonne, en mars. A Lisbonne, les Premiers ministres doivent traduire en décisions concrètes leurs intentions de stimuler l'innovation et l'emploi. Les droits de propriété intellectuelle sont parmi les premiers de la liste.”

L'UNICE compte que cette publication aidera les décideurs européens à accepter et appuyer les besoins des utilisateurs, de manière à construire un environnement réglementaire compétitif en matière de propriété intellectuelle.